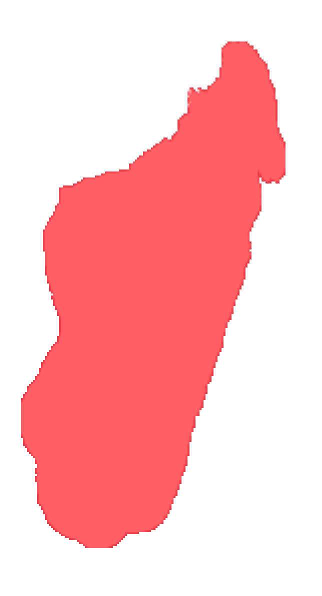
Bibliothèque malgache / 25

Bulletin du Comité de Madagascar

2e ANNÉE – N° 3 – Mars 1896



LES ÉVÉNEMENTS

I. MADAGASCAR

JANVIER

9. – M. Laroche arrive à Tamatave, à bord du *Yang-tsé*. Le contre-amiral Bienaimé l'attendait au débarcadère et lui a souhaité la bienvenue ; l'amiral était entouré des autorités militaires et civiles, des membres de la mission, ainsi que du personnel administratif hova, son gouverneur Ramaniraka en tête.

Le cortège s'est dirigé entre deux haies de soldats vers la résidence, où M. Besson lui a présenté la colonie française.

Le soir, à cinq heures, tous les habitants européens de Tamatave ont été reçus par M. Laroche, qui, dans une allocution fort applaudie, leur a recommandé l'union, le travail et les bons rapports avec les indigènes pour faciliter la tâche qu'il avait assumée.

Le lendemain il partait en filanzana pour Tananarive.

15. – Le journal *le Madagascar* est supprimé par un arrêté de l'amiral Bienaimé, sous prétexte qu'il aurait publié des articles injurieux pour l'armée et l'administration, dans son n° du 9 janvier.

16. – Arrivée de M. Laroche à Tananarive.

17. – M. Laroche est reçu en audience par la reine de Madagascar, qu'entouraient les principaux personnages de sa cour, les princes et princesses de la famille royale et les dames d'honneur. M. Laroche s'est exprimé en ces termes :

Madame,

Arrivé d’hier, je viens offrir mes hommages à la reine de Madagascar.

Je me félicite de vous être présenté par l’éminent général qui a su non seulement mériter toute votre considération, mais conquérir votre sympathie.

Ce sera l’honneur de ma vie d’avoir été choisi par le gouvernement de la République française pour être le dépositaire de ses pouvoirs dans la grande île.

Fier de le représenter, je me sens plus heureux encore de la tâche qu’il m’a donnée à accomplir : affermir la paix, resserrer les liens d’amitié qui nous unissent à Votre Gracieuse Majesté, et, dans l’accord le plus sincère et le plus affectueux avec elle, réaliser au sein des peuples malgaches le large accroissement des productions et des richesses, la création de moyens de communications faciles et rapides, l’amélioration des conditions de la vie, le progrès moral, tous les progrès sociaux auxquels aspirent légitimement les nations du monde civilisé.

J’ai la plus entière confiance dans le succès de ma mission, parce que j’ai la plus entière confiance dans le concours précieux que Votre Majesté m’accordera.

Ainsi, une ère de prospérité, de force et de grandeur jusqu’ici inconnues, s’ouvrant pour Madagascar transfigurée, datera de votre règne ; et ce règne, rendu illustre, perpétuera sa trace profonde dans la mémoire de vos peuples.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien me recevoir demain en audience privée pour signer la convention que le gouvernement de la République m’a chargé de lui présenter. Les deux pays ont intérêt à voir les relations entre eux perdre sans retard leur caractère d’incertitude et d’attente pour prendre solennellement le caractère définitif d’une union réglée, intime, fraternelle.

La reine a répondu :

Monsieur le résident général, mes officiers et moi vous recevons avec grande sympathie et grands égards à l'occasion de votre venue dans mon palais.

Je salue votre arrivée en bonne santé dans la capitale.

Mon entrevue avec vous, représentant de la France, me rappelle le président de la République et son gouvernement.

Comment va-t-il ? J'espère qu'il est en bonne santé.

Je remercie le président et le gouvernement de la France de vous avoir désigné comme résident général à Madagascar pour veiller à la marche des affaires gouvernementales et contribuer par vos conseils au bonheur de mon royaume.

Vous pouvez compter avec confiance que tout sera fait pour mettre à profit vos sages conseils.

Je tiens, en outre, à vous faire savoir, monsieur le résident général, que mon peuple et moi avons la plus grande confiance dans l'avenir de progrès, de sagesse et de lumière que nous ouvre votre arrivée ici.

18. – M. Laroche adresse au gouvernement la dépêche suivante :

Ce 18 janvier 1896, la reine de Madagascar, en son palais d'Argent, en présence du résident général de France et du premier ministre de son royaume, a signé l'acte dont est ci-joint le texte original. Sa Majesté a conservé un exemplaire de ce texte.

Le résident général de France,
Signé : Hippolyte LAROCHE.

L'acte visé par la dépêche ci-dessus est ainsi conçu :

S. M. la reine de Madagascar,

Après avoir pris connaissance de la déclaration de *prise de possession de l'île de Madagascar par le gouvernement de la République française*, déclare accepter les conditions ci-après :

Art. 1er. – Le gouvernement de la République française sera représenté auprès de S. M. la reine de Madagascar par un résident général.

Art. 2. – Le gouvernement de la République française représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures.

Le résident général sera chargé des rapports avec les agents des puissances étrangères ; les questions intéressant les étrangers à Madagascar seront traitées par son entremise.

Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des sujets et des intérêts malgaches.

Art. 3. – Le gouvernement de la République française se réserve de maintenir à Madagascar les forces nécessaires à l'exercice de son autorité.

Art. 4. – Le résident général contrôlera l'administration intérieure de l'île.

S. M. la reine de Madagascar s'engage à procéder aux réformes que le gouvernement français jugera utiles au développement économique de l'île et au progrès de la civilisation.

Art. 5. – Le gouvernement de S. M. la reine de Madagascar s'interdit de contracter aucun emprunt sans l'autorisation du gouvernement de la République française.

19. – Dans une troisième entrevue, le résident général a remis à la reine une parure de diamants (valeur : 10.000 fr.), offerte par le gouvernement de la République. Le premier ministre a reçu une bague à chaton en brillants.

20. – M. le colonel Marmier arrive à Tamatave, ayant effectué en cinq semaines la route de Tananarive à Tamatave par la route dite de Radama, déjà parcourue par M. d'Anthoüard, en juillet 1893.

25. – Arrivée du général Duchesne à Tamatave, d'où il repart le jour même, à bord du *Yang-tsé*.

28. – M. Laroche télégraphie à M. le ministre des colonies que la situation est de tout point satisfaisante.

FÉVRIER

4. – Décret transportant un crédit de 760.000 francs du budget du ministère des affaires étrangères au budget du ministère des colonies.

Art. 1er. – Il est ouvert au ministère des colonies, au titre du chapitre 39 du budget de l'exercice de 1896, par voie de transport des sommes annulées ci-après, un crédit de 760.000 francs.

Art 2. – Est et demeure annulée sur les crédits ouverts au ministère des affaires étrangères, au titre du budget de l'exercice 1896, une somme totale de 760.000 francs se répartissant comme suit, savoir :

2e section. – Service des protectorats (3e partie).

Chap. 2. – Dépenses des résidences à Madagascar. .	533.000 fr.
– 3. – Dépenses de la justice à Madagascar	127.000
– 4. – Colonisation à Madagascar	100.000
Total égal	760.000 fr.

4. – Le conseil des ministres décide que le général Duchesne sera reçu à Marseille, à son retour de Madagascar, avec le même cérémonial que celui qui a été suivi à l'égard du général Dodds à son retour du Dahomey.

8. – Le général Voyron télégraphie de Tamatave que, d'après les ordres donnés par M. Laroche, le paquebot partant de Tamatave le 19 février emmènera l'ex-premier ministre Rainilaiarivony, qui sera accompagné par le capitaine Lemole.

La situation générale est bonne ; les bandes des pillards de la côte Est sont énergiquement poursuivies.

11. – M. Berthelot adresse le télégramme suivant, aux ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Madrid, Washington, et aux ministres à Copenhague, Stockholm et Lisbonne :

Paris, le 11 février 1896.

Je vous prie d'adresser, par écrit, au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, la notification suivante.

M. BERTHELOT.

NOTIFICATION.

À la suite des difficultés survenues à Madagascar, dans l'exercice de son protectorat, le gouvernement de la République a été obligé d'intervenir militairement pour faire respecter ses droits et s'assurer des garanties pour l'avenir.

Il a été ainsi amené à faire occuper l'île par ses troupes et en prendre possession définitive.

J'ai l'ordre de mon gouvernement d'en donner notification au gouvernement de...

Les mêmes instructions ont été adressées par lettres à nos représentants à Constantinople, Rome, Bruxelles, La Haye, Athènes, etc.

11. – On télégraphie de Washington au *Daily Messenger* :

Le président Cleveland vient d'adresser au Congrès des États-Unis un message annonçant que le gouvernement français consent à mettre en liberté M. Waller.

La correspondance relative à l'arrestation du consul Waller a été également distribuée. Cette correspondance montre en premier lieu que l'ambassadeur des États-Unis à Paris a reçu des instructions pour accepter du gouvernement français la grâce et la mise en liberté de Waller, à la condition que l'affaire soit ainsi terminée entre les deux gouvernements et que les États-Unis n'introduisent pas de réclamation concernant

l'arrestation, la condamnation et l'emprisonnement de Waller. Celui-ci aura néanmoins la faculté de demander des dommages-intérêts au gouvernement français pour les mauvais traitements qu'il aurait subis.

Le secrétaire d'État, M. Olney, dit, dans sa correspondance, que la culpabilité de Waller a été pleinement démontrée, et qu'il n'est pas de tribunal qui n'eût prononcé sa condamnation.

Le président Cleveland, dans son message, observe que certaines divergences existent dans les dépositions des témoins ; mais, après avoir examiné les faits et les circonstances de la cause avec impartialité, et surtout après avoir pris connaissance de la lettre de M. Waller, ainsi que des conclusions du secrétaire d'État, il ne reste au gouvernement des États-Unis d'autre alternative que d'accepter l'offre du gouvernement français.

19. – Retour en France du prince Henri d'Orléans. Le prince Henri d'Orléans s'était embarqué au mois de juin 1894 pour Madagascar, qu'il avait traversé de Tamatave à Majunga ; de là il s'était rendu en Indo-Chine, où il a reconnu les sources de l'Iraouaddy.

20. – M. le ministre des colonies adresse au président de la République un rapport suivi d'un décret modifiant l'organisation de l'administration centrale du ministère des colonies.

Ce décret porte que les affaires intéressant Madagascar à la Réunion ressortiront au 3e bureau de la direction des affaires politiques et administratives. Le 3e bureau est, en outre, chargé des affaires commerciales et de celles relatives à la colonisation en ce qui concerne Madagascar et ses dépendances.

20. – RETOUR DU GÉNÉRAL DUCHESNE EN FRANCE. – Le général arrive à Marseille à bord du *Yang-tsé*. Il est reçu à son débarquement par le général Zurlinden, au nom du président de la République, par le préfet, le maire, le lieutenant-colonel Meunier, au nom du ministre de la guerre, par des délégations du

conseil général, du conseil municipal, de divers fonctionnaires, par tous les officiers supérieurs de l'armée active et les officiers de l'armée territoriale, par M. Charles Roux, délégué par le Comité de Madagascar, le prince d'Arenberg, délégué par le Comité de l'Afrique française, etc., etc.

Le général, débarqué à 9 heures 45, a fait une marche triomphale à travers les principales rues de la ville, décorées de feuillages et d'arcs de triomphe.

Le soir une grande réception suivie de bal est donnée en son honneur dans les salons de la préfecture.

22. – Arrivée du général Duchesne à Paris. Il est reçu le même jour au palais de l'Élysée par le président de la République.

27. – Le conseil des ministres décide que l'ancien premier ministre, qui doit arriver en France le 9 mars, sera interné à Géryville, en Algérie.

29. – M. Denys Cochin, député, dépose une proposition de loi tendant à la suppression de l'esclavage à Madagascar.

INFORMATIONS DIVERSES

5 février. – Sur la proposition du ministre de la guerre est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur :

M. Ranchot (Achille), consul de France, détaché auprès de M. le général commandant en chef le corps expéditionnaire de Madagascar ; 13 ans de services hors d'Europe. Chevalier du 27 décembre 1894. Titres exceptionnels : a suivi les opérations du corps expéditionnaire et de la colonne de Tananarive ; a rendu des services importants pendant les négociations qui ont amené la reddition de la capitale et le désarmement des Hovas.

7. – Le ministre de la guerre adresse aux généraux commandant les corps d'armée une circulaire au sujet des sous-

officiers de cavalerie proposés pour le grade de sous-lieutenant au titre du corps expéditionnaire de Madagascar. Cette circulaire fixe les conditions d'examen de ces sous-officiers.

12. – Le ministre de la guerre adresse aux commandants de corps d'armée une circulaire relative à l'admission dans les hôpitaux militaires des rapatriés de Madagascar et à la concession de secours à leurs familles.

20. – Le garde des sceaux promulgue un décret faisant application aux titulaires de la médaille commémorative de Madagascar des dispositions disciplinaires édictées par différents décrets concernant la Légion d'honneur et les médailles commémoratives.

28. – MM. Fernand Pagès et Léon Boudouresque, publicistes, sont nommés officiers d'académie. Ont suivi l'expédition de Madagascar en qualité de correspondants attachés à l'état-major du corps expéditionnaire.

29. – L'*Annamite* venant de Madagascar, arrive à Marseille. Voici les noms des officiers qui ont débarqué : les capitaines de Colligny et Hamelin ; les médecins Moine, Lacreste, Castelli ; les pharmaciens Chambard et Contat ; MM. Loiseau, Raphel, Prevost, Villaume, officiers d'administration ; Bourdon, médecin ; Landrleux, sous-commissaire de la marine.

Soixante soldats de diverses armes ont été dirigés sur l'hôpital. Trois décès se sont produits pendant le trajet.

Deux cent cinq officiers et soldats débarquent le lendemain à Toulon.

*

* *

NÉCROLOGIE. – M. Guinet, contrôleur des douanes, chevalier de la Légion d'honneur, est mort à Vohémar, le 16 décembre dernier, à l'âge de 71 ans. Arrivé tout jeune dans l'Océan Indien comme maître maçon, M. Guinet avait habité successivement

Mayotte, Sainte-Marie et enfin Vohémar. Il comptait près de 50 ans de séjour à Madagascar ou dans les environs et était le doyen de tous les Européens de la grande île.

*

* *

NOMINATIONS ET PROMOTIONS MILITAIRES. – Par décision ministérielle du 29 janvier 1896 :

M. Trafford, capit. de cavalerie, breveté, hors cadre (Madagascar), est affecté au 5e rég. de dragons, comme capitaine commandant.

M. Martinie, capit. de cavalerie, hors cadre (Madagascar), est affecté au 8e rég. de hussards.

M. Waddington, lieut. de cavalerie, hors cadre (Madagascar), est affecté au 4e rég. de chasseurs.

6 février. – Par décision ministérielle, les médecins-majors ou les médecins aide-majors dont les noms suivent, sont affectés :

M. Schmit, au 10e rég. d'art. – M. Debrée, à l'hôpital militaire de Villemanzy à Lyon. – M. Silice, au 94e rég. d'infant. – M. Darré, au 16e bat. de chass. à pied. – M. Bouchereau, au 105e rég. d'inf. – M. Prunièras, au 143e rég. d'inf. – M. Sabatier, au 22e rég. d'art. – M. Lairac, au 73e rég. d'art. – M. Creton, au 7e rég. de hussards. – M. Coste, au 81e rég. de même arme. – M. Vignier, au 28e rég. d'inf. – M. Claoué, au 122e rég. d'inf. – M. Julia, au 12e rég. d'inf.– M. Thooris, au 19e rég. de chass. à cheval. – M. Lehmann, au 29e rég. d'art. – M. Giorgi, au 24e bat. de chass. à pied. – M. Vidal, au 125e rég. de même arme. – M. Fournial, au 101e rég. d'inf. – M. Fournié, au 13e bat. de chasseurs à pied.

11. – Les officiers ci-après, du bataillon stationné à Tamatave, ont été affectés, savoir :

État-major : Chef de bataillon commandant, Delimoges ; – Capitaine adjudant-major, Durand ; – Lieutenant officier payeur, Dardaine.

Compagnie : 1re compagnie : capitaine Tref ; lieutenants Roy et Robin ; sous-lieutenant Bézard ; – 2e compagnie : capitaine Ruben ; lieutenants Gagnepain et Cornu ; sous-lieutenant Argaud ; – Suite : capitaines Lacarrière et Fournier ; lieutenants Trousselle, Fénes, Maroix ; sous-lieutenants Gautier et Collot.

Les officiers du département de la guerre dont les noms suivent sont maintenus dans les états-majors et services du corps expéditionnaire.

Service d'état-major. – MM. Tatin, capitaine ; Jaubert, archiviste.

Service des étapes. – MM. Bailloud, colonel ; Reibell, capitaine ; Venot et Degoutte, lieutenants.

Service de l'artillerie. – À Tananarive : MM. Silvestre, commandant ; O'Neill, Huguet, Lizon, Vignier, lieutenants ; Michon, Charlois et Penard, gardes. – À Majunga : Seguin, capitaine ; Pierson et Maingold, gardes. – À Tamatave : Oursin, garde.

Service du génie. – Direction : MM. Marinier, colonel-commandant ; Gondard, capitaine ; Pastorel, adjoint. – Chefferie de Tananarive : Legrand, chef de bataillon ; Cré, Noguette, Girod, Dorand, capitaine ; Conrad, Vausterne, Durand, Pradal, Thoyer, adjoints. – Chefferie de Majunga : Godfrin, capitaine ; Refroigney, lieutenant ; Lubin, Lnmboley, Fonvielle, adjoints. – Compagnies du génie : Cambone, Ferrand, Digne, capitaines ; Serra, Thomas, Falou, Andrieu, Jubelin, Féréon, lieutenants.

Services administratifs. – Direction de Tananarive : Thoumayou, intendant ; Latapie, officier d'administration sous-intendant à Tananarive ; Godin, Huguin, sous-intendants ; Chausson, adjoint ; Colas, Larrey (Henry), Morin, Ruffé, Rupp, Daudé, Gonce, officiers d'administration. – Sous-intendance à Majunga : Adam, adjoint ; Kornmann, Raptel, Agert, Levavassenr, Dumont, officiers d'administration ; Thénard, officier de l'habillement et du campement. – Sous-intendance à Tamatave : Bordes-Pagès, sous-intendant ; Peron, Millot, Greffier, Cornier, officiers d'administration.

Service de santé. – Direction à Tananarive : Fluteau, médecin principal, directeur ; Beigneux, médecin-major ; Gendronneau, officier d'administration. – Hôpitaux à Tananarive : Bourdon, Fabre, Kaufmann, Prieur, médecins-majors ; Michel, médecin de 1re classe de la marine ; Benoît, Chabrut, aides-majors ; Pauleau, Nauta, pharmaciens ; Provent, Desselle, Labère, Savoie, officiers d'administration. – Hôpital à Majunga : Gorsse, médecin-chef ; Malinas, Bischoff, Lejeune, Ferrand, Vielle, Cros, médecins ; Jegou, Courtot, pharmaciens ; Guyon, Loyer, Chiappe, Durand, officiers d'administration. – Peseur de médicaments à Tamatave : Destrem, officier d'administration. – Corps de troupes : Bechard, Pichon, médecins ; 2e bat. du rég. d'Algérie ; Delahousse, Pouy, 3e bat. d'Algérie ; les médecins de la marine : Martel, Fortoul, Duguet, 13e de marine ; Feraud, Rigault, Casanova, Andiat, Millon, Micholet, régiment colonial.

Service vétérinaire. – À Tananarive : Lentéric, Choleau, vétérinaires. – À Majunga : Barroux, vétérinaire. – À Tamatave : Charron, Catoir, vétérinaires.

Prévôté. – À Tananarive : Gaudelette, chef d'escad. ; Herqué, capitaine.

*

* *

LÉGION D'HONNEUR (Ministère de la guerre). – 30 janvier. – Par décret, M. Metzinger (Léon-Frédéric-Hubert), général de division commandant la 1re brigade du corps expéditionnaire de Madagascar, est élevé à la dignité de grand-officier dans la Légion d'honneur ; 34 ans de services, 15 campagnes, 1 citation. Commandeur du 26 décembre 1894. Titres exceptionnels.

Par décret en date du même jour, sont promus au grade d'officier dans la Légion d'honneur, MM. :

Infanterie. – À la suite du 75e rég. d'inf. Rapine du Nozet de Saint-Marie (Antoine-Oscar), chef de bataillon ; 29 ans de services, 7 campagnes.

Vétérinaires militaires. – Lentéric (Julien-Eugène-Jacques), vétérinaire principal de 2e classe, hors cadre ; 34 ans de services, 2 campagnes.

Service de santé. – Fabre (Henri-Étienne-Jean-Joseph), médecin-major de 1re classe, hors cadre, au corps expéditionnaire de Madagascar ; 26 ans de services, 13 campagnes. – Dantin (Dominique-Bertrand-Émile), médecin-major de 1re classe, hors cadre, au corps expéditionnaire de Madagascar ; 30 ans de services, 5 campagnes. – Chambard (Gaston-Léopold-Émile), pharmacien-major de 1re classe, hors cadre, au corps expéditionnaire de Madagascar ; 31 ans de services, 14 campagnes.

Par décret en date du même jour, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur, MM. :

Service d'état-major. – Peyronel (Gustave-Jacques), capitaine au 38e rég. d'artillerie (suite), détaché au service géographique du corps expéditionnaire. – Doyen (René-Louis), capitaine d'infanterie, hors cadre, officier d'ordonnance de M. le général de division Cailliot, membre du conseil supérieur de la guerre.

Archivistes des bureaux de l'état-major. – Mongin (Martin), archiviste de 1re classe, hors cadre, employé à l'état-major du corps expéditionnaire.

Infanterie. – À la suite du 65e rég. Blandin (Amédée-Francisque-Oméga), capitaine. – À la suite du 74e rég. Pollachi (Joseph-Marie), lieutenant. – À la suite du 143e rég. Tardieu (Adolphe-Pierre-Victorin), capitaine. – 163e rég. Aubert (Étienne-Ferdinand), lieutenant. – 4e bat. de chass. à pied. De Bouvier (Louis-Marie-Léon-Marc), capitaine. – À la suite du 22e bat. de chass. à pied. Delanney (Emmanuel-Hippolyle), capitaine. – Rég. d'Algérie. Pradal (François-Félix), capitaine ; Zaigue (Joseph-Marie-Gabriel), lieutenant ; Bonvalot (Étienne), lieutenant ; Abdallah ben boud Jemah, lieutenant ; Djellal Kaddour Benni Loud, lieutenant ; Amar ben Saïd, lieutenant ; Mohamed ben Ali, sous-lieutenant ; Mohammed ou Amar, sous-lieutenant.

Cavalerie. – 1er rég. de chass. d'Afrique. De Veye (Gérard-Marie-Charles-Henri), lieutenant ; Covillion (Pierre-Marie-Joseph-Maurice), lieutenant.

Vétérinaires militaires. – Barascud (Alphonse-Clément), vétérinaire en 1er, hors cadre ; Mariaud (Louis-HIppolyte-Casimir, vétérinaire en 1er, hors cadre ; Coulon (Pierre-Dauphin), vétérinaire en 1er, hors cadre.

Artillerie. – 38e rég. Les capitaines Chaton (Augustin), Bovet (Arthur-Gontran-Eugène), De Carmejane de Pierredon (Charles-Marie-Jules-Stéphane). – État-major partic. Martin (Jean-Baptiste), contrôleur d'armes de 3e classe (service de l'artillerie et des étapes) ; Creuset (André), ouvrier d'état de 1re classe.

Train des équipages militaires. – 18e escad. Fritel (Charles), capitaine. – 30e escad. Violland (Auguste-Émile), capitaine ; Alessandri (Albert-Raoul), lieutenant.

Génie. – 2e rég. Les capitaines Ferrand (Léon-Jean) ; Zobel (Charles-Aloyse-Georges) ; Digue (Louis-Thiébaud-François-Vincent). – État-major partic. Adrian (Auguste-Louis), capitaine ; Durel (Edmond-Constant-Victor), adjoint de 3e classe.

Intendance militaire. – Les sous-Intendants militaires Meyer (Léon) ; Huguin (Jules-Marie-Joseph).

Officiers d'administration. – Bur. de l'intend. milit. Perrot (Henri). – Subsistances milit. Rupp (Charles).

Service de santé. – Lacaze (Clément-Désiré), médecin aide-major de 2e classe ; Pauleau (Joseph-Émile-Gabriel), pharmacien-major de 2e classe.

Officiers d'administration des hôpitaux militaires. – Guyonnet (Augustin) ; Bailly (Jean-Joseph-Léopold).

– Par décret en date du même jour, sont nommés au grade de chevalier dans la Légion d'Honneur, MM. :

Service de la trésorerie et des postes. – Lafont (Stéphane-Auguste-Fernand), payeur adjoint de 2e classe.

Aumôniers militaires. – Le Père Dupuy, aumônier ; l'abbé Brusley des Varannes (Georges-Prudent-Marie), aumônier ; Sabatier (Gabriel-Thimotée), pasteur.

MÉDAILLE MILITAIRE. – Par décret en date du 30 janvier 1896, la médaille militaire est conférée aux sieurs :

Infanterie. – À la suite du 161e rég. Brivot (Louis-Étienne), sergent-major. – 200e rég. Lunel (Léon-Didier), adjudant ; Pérarnaud (Antoine), adjudant ; Pech (Barthélémy-Sébastien), sergent-major ; Claverie (Pierre-Auguste), sergent ; Mayer (Georges), sergent. – 40e bat. de chass. à pied, Bousquet (Eugène), adjudant ; Montaudoin (Émile-Hippolyte), chef armurier ; Berthomier (Thomas), sergent-major. – Rég. d'Algérie. Les adjudants Front (Jean), Tailhardat (Jules-Jean) ; les sergents-majors Travers (Jacques-Philippe), Bregier (Paul-Joseph-Léon) ; les sergents Mohamed ould Abdallah ben Cadour, Dechiche (Youcef ben Ali), Amar ben M'ahmed, Abdelkader ould Salah, Saïdani (Mouloud ben Mouloud), Saïdi Ahmed Benslimane, Brochet (Ferdinand-Jean-François), Crausaz (Marc-Arthur), Grandjean (Philippe), Martin (Lucien-Vivian), Isnard (Joseph-Lucien), Allègre (Auguste-Louis) ; les caporaux Seddick ben el hadj Ahmed, Cammisar (Jean-Baptiste-André-Jules), Bouzid ben Charef, Sterki (Joseph) ; Salah ben Amar, clairon ; les soldats Rechrache (Ahmed), Chérif ben Mohamed, Ali ben M'ahmed, Abdallah ben Amor, Mohamed Bouchakour, Melli (Jacob), Biet (Eléonor), Renard (François), Ahmed ben M'Barck, Cot (Pierre).

Secrétaires d'état-major et du recrutement. – 14e sect. Thuet (François-Joseph), sergent.

Cavalerie. – 1er rég. de chass. d'Afrique. Collas (Jules-Étienne), maréchal des logis.

Gendarmerie. – 19e lég. Perret (Jean-Georges), gendarme.

Gendarmerie coloniale. – Comp. de la Réunion. Artigue (Bertrand), maréchal des logis ; Jullia (Jean), maréchal des logis ; Filsjean (Jules-Victor), brigadier ; les gendarmes Rigouste (Auguste), Delon (Grégoire), Fabri (Mathieu), Chaton (Alfred), Gaston (Baptistin-Adolphe), Jamois (Émile-Théodore), Rouveiroly (Émile), Canton (Pierre-Henri-Siméon), Thiébaux (Pierre-Émile).

Artillerie. – 38e rég. Les maréchaux des logis Ridard (Joseph-Marie), Debourgneuf (Gabriel-Charles), Bougeard (Auguste-René-Marie), Castéran (Marie-Antoine) ; Petit (Auguste-Émile), chef artificier.

Train des équipages militaires. – 30e escad. Avril (Pol-Émile), adjudant ; Buisson (Louis-Philippe), maréchal des logis ; Fleury (Théodore-Cyrille), maréchal des logis.

Génie. – 2e rég. Chapon (Édouard-Désiré), sergent-major ; Gilquin (Pierre-Paul), sergent ; Demantin (Henri-Auguste), sergent.

Commis et ouvriers militaires d'administration. – 30e sect. Guilhouret (Pierre), sergent ; Copitet (Louis-Victor), sergent.

II. LA RÉUNION

JANVIER

6. – M. Georges Richard, maire de Saint-Denis, revient de la Grande-Comore avec 212 travailleurs engagés par lui dans cette île, au nom du syndicat des agriculteurs de la Réunion.

7. – Le Conseil municipal de Saint-Benoît vote 2.000 fr. de subvention aux représentants de la colonie.

21. – La *Vie dyonisienne*, revue hebdomadaire, publie son premier numéro. La *Vie dyonisienne* se tient en dehors des questions politiques.

23. – M. Soinoury, trésorier-payeur, appelé en France pour déposer dans l'affaire Dupas, s'embarque au port de la Pointe.

29. – La Chambre de commerce de Saint-Denis, réunie pour délibérer sur le nouvel itinéraire des Messageries maritimes, émet le vœu suivant :

« Que la Réunion soit prise réellement comme tête de ligne, c'est-à-dire soit désormais le premier point de départ et le dernier point d'arrivée des paquebots des Messageries maritimes. »

29. – L'emploi de trésorier particulier à Saint-Paul est supprimé.

31. – Le Conseil général est convoqué en session extraordinaire pour le mardi 4 février, à l'effet de délibérer sur la question d'une subvention de 75.000 francs à accorder pour l'établissement d'un câble devant relier Tamatave, la Réunion et Maurice. La durée de cette session est fixée à trois jours.

PERSONNEL
(MADAGASCAR ET RÉUNION)

Ramaniraka, nouveau gouverneur de Tamatave, prend possession de son poste le 4 janvier.

Rafanoharana, ancien gouverneur de Fianarantsoa, est rétabli dans le poste de gouverneur général du Betsileo.

5 février. – M. de Latard de Pierrefeu, juge-président du tribunal de première instance de Majunga, est nommé conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe, en remplacement de M. Cahuzac, précédemment nommé conseiller à la Cour d'appel de Tananarive.

M. Gamon, juge suppléant au tribunal de Tamatave, est nommé juge-président du tribunal de Majunga, en remplacement de M. de Latard de Pierrefeu.

Juge de paix de 1re classe à Tananarive, M. Morché, juge de paix à Lorient ;

Greffier de la justice de paix de Tananarive, M. Serph, juge de paix aux Marquises.

8. – M. Marmier, ancien greffier du tribunal de Tamatave, est nommé greffier du tribunal de première instance de Tananarive, en remplacement de M. Portet, maintenu sur sa demande au Sénégal.

8. – M. Murat, conseiller à la Cour d'appel de la Réunion, est nommé président de la même Cour, en remplacement de M. Sourd, précédemment nommé président de la Cour d'appel de Tananarive.

M. Gamin du Tremblay, président du tribunal de Saint-Pierre (Réunion), est nommé conseiller à la Cour d'appel de Saint-Denis, en remplacement de M. Murat.

M. Reval, juge d'instruction près le tribunal de Saint-Pierre, est nommé président de ce même tribunal.

M. Ollivier, substitut chargé des fonctions du ministère public près le tribunal de Saint-Louis (Sénégal), est nommé juge d'instruction près le tribunal de Saint-Pierre.

11. – Sont nommés :

Juge de paix de 3e classe à Tamatave, M. Louit, juge de paix à Bourail (Nouvelle-Calédonie) ; – Juge de paix de 2e classe à Majunga M. Mansencal, avocat, juge suppléant au tribunal de Poitiers.

13. – M. Lacascade (Théodore), gouverneur de 2e classe des colonies (Mayotte), est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er septembre 1896.

M. Froger (Ernest-Emmanuel), gouverneur de 3e classe des colonies (Diego-Suarez et dépendances), est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er octobre 1896.

14. – M. Homberg (André), inspecteur des finances, est nommé directeur des finances à Madagascar.

20. – M. Besson, vice-consul, actuellement vice-résident à Fianarantsoa, est nommé résident de 2e classe.

M. Ferrand, vice-consul, actuellement chargé d'agence de résidence, est nommé résident de 3e classe.

M. Frédéric Estèbe, vice-résident de 2e classe, est nommé vice-résident de 1re classe.

20. – M. Dossaignes, substitut à Saint-Denis (Réunion), est nommé procureur de la République à Saint-Pierre, en remplacement de M. Larrouy, précédemment nommé procureur à Majunga.

M. Saunois de Chevert, lieutenant de juge à Pondichéry, est nommé substitut à Saint-Denis.

20. – M. Couve, substitut à Saint-Pierre (Réunion), est nommé juge d'instruction à la Basse-Terre (Guadeloupe).

M. Cursal, ancien avoué, est nommé substitut à Saint-Pierre (Réunion).

25. – M. Pradon, ancien sous-préfet, est nommé résident de 1re classe.

M. Faucon, lieutenant de vaisseau, est nommé résident de 2e classe.

III. MAURICE

JANVIER

11. – Le nouveau conseil municipal tient sa première séance.

12. – Le journal *la Croix* et les *Annales de l'Union catholique* fusionnent en un nouvel organe, qui prend pour titre : *Croix du dimanche et Annales de l'Union catholique de l'île Maurice*. Le premier numéro de ce journal paraît le 12 janvier.

Des élections au conseil législatif ont eu lieu du 14 janvier au 7 février. Le nombre des électeurs s'est élevé de 5.139 en 1895 à 6.468 en 1896, suivant la progression suivante :

Port-Louis	2 327	2 671
Pamplemousses	362	562
Riv. du Rempart	208	182
Flacq	317	399
Grand-Port	583	620
Savane	242	427
Riv. noire	140	152
Plaines Wilhems	770	1 215
Moka	210	240
	5 159	6 468

Les élections se font sur la réforme de la direction de l'enseignement. La majeure partie des candidats, dont M. W. Newton, chef du parti libéral, sont opposés à la création d'un directeur de l'instruction publique proposée par le gouvernement.

UN MONUMENT À MADAGASCAR

Le Comité de Madagascar a pris, le 13 mars, l'initiative d'ouvrir une souscription publique, pour élever un monument à Madagascar en l'honneur des soldats et marins du corps expéditionnaire morts pendant la campagne.

M. le Président du Conseil, MM. les Ministres de la guerre, de la marine et des colonies, ont bien voulu donner leur adhésion et leur patronage à cette œuvre patriotique.

Le Comité se propose de demander également le patronage du général Duchesne, des généraux de Torcy, Metzinger et Voyron, de l'amiral Bienaimé, du résident général de France à Madagascar et du gouverneur de la Réunion.

Lorsque l'ensemble de ces concours aura été réuni, le Comité ouvrira la souscription à Paris, dans les départements, à Madagascar et à la Réunion, et fera connaître par une note détaillée les lieux et locaux de souscription, ainsi que les garanties dont il tient essentiellement à s'entourer, pour qu'aucun des versements ne soit détourné de sa véritable destination.

LES VŒUX DE MADAGASCAR

Depuis six mois que Tananarive est en notre pouvoir, personne ne peut dire ce que la France compte faire à Madagascar. Le gouvernement attend, pour se prononcer, les rapports de M. Laroche, à qui les pouvoirs les plus étendus ont été accordés. Le gouvernement eût pu abroger cette période d'attente en arrêtant, dès la fin de novembre, le programme général de notre action à Madagascar ; pour arrêter ce programme, il eût trouvé facilement à Paris les éléments d'information dont il avait besoin. M. Laroche serait alors parti pour Madagascar, muni d'instructions précises, et la mise en valeur de l'île serait dès maintenant commencée.

Cependant, nous apprenons de toutes parts que les capitalistes, qui, au lendemain de la prise de Tananarive, étaient disposés à créer des sociétés pour l'exploitation de l'île, gardent leurs capitaux ; ils voudraient, au préalable, savoir quel sera le régime des douanes et celui des concessions. Les administrateurs ne sont pas sans inquiétude sur les conséquences probables de l'abolition immédiate de l'esclavage et la suppression de la corvée, que demande le Parlement ; enfin ceux qui pensent qu'on ne peut faire de bonne politique sans de bonnes finances, se demandent avec effroi si l'on n'étendra pas aux principales localités de l'île le régime municipal qu'un décret vient d'établir à Antsirane, à Nossi-Bé et à Sainte-Marie,

Le *Comité de Madagascar* ne se reconnaît pas le droit de tracer leur devoir aux pouvoirs publics ; le rôle de donneur de conseils ne convient pas à qui n'a point de responsabilité. Il a

pensé toutefois qu'il se devait à lui-même et qu'il devait à ses membres de formuler une appréciation sur les trois ou quatre questions principales, qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Le conseil s'est réuni à cet effet le 13 mars et, à l'unanimité, il a adopté les vœux suivants :

1° EN CE QUI CONCERNE L'ESCLAVAGE.

Attendu que le Parlement est saisi d'un projet de loi tendant à l'abolition immédiate de l'esclavage à Madagascar ;

Considérant qu'il ne peut y avoir qu'une voix en France pour réclamer cette abolition ; mais que la suppression de l'esclavage ne peut s'effectuer du jour au lendemain sans ménagements, d'autant plus que l'esclavage revêt dans l'île un caractère doux et familial ; que la majeure partie des esclaves vit en dehors de toute surveillance et ne fournit au maître qu'une redevance peu onéreuse ; que les colons atteints par l'âge sont à la charge de leurs maîtres, qui ne les laissent pas dans le besoin ;

Que la suppression immédiate aurait pour conséquences non moins immédiates :

1° De ruiner les propriétaires, auxquels on enlèverait sans compensation leur principale richesse ;

2° De réduire à la misère les libérés eux-mêmes, qui se trouveraient sans avoir et sans soutien ;

3° De mettre à la charge de la colonie les vieillards et les infirmes, que leurs maîtres ne nourriraient plus, et que leurs familles ne pourraient pas encore entretenir ;

Que, si la suppression de l'esclavage doit être réalisée dans un esprit philanthropique, il serait inhumain et barbare d'imposer brusquement un état nouveau ; que cet état créerait une agitation politique et sociale dans l'île entière ; que des désordres éclateraient sous leurs formes les plus multiples ; que nous serions obligés d'entretenir des forces trois ou quatre fois plus nombreuses que celles qui sont nécessaires à l'exercice normal de notre autorité ; que les colons déjà établis émigreraient sans esprit de retour ; qu'ainsi tous les sacrifices consentis par la métropole seraient anéantis ;

Par ces motifs,

Le *Comité de Madagascar* émet le vœu que le gouvernement prenne des mesures préparatoires à l'abolition de l'esclavage, notamment en empêchant la traite, déjà supprimée en principe par le gouvernement hova, en 1877, et d'ailleurs fort restreinte et localisée sur quelques points de la côte occidentale, en interdisant la vente des esclaves dans l'intérieur de l'île, en accordant à chaque esclave la faculté de se libérer moyennant finances, en prenant enfin des dispositions telles que l'esclavage aura complètement disparu de Madagascar dans un délai aussi rapproché que possible.

2° EN CE QUI CONCERNE LA CORVÉE.

Attendu que le Parlement est saisi d'un projet de loi tendant à la suppression de la corvée à Madagascar ;

Considérant que la corvée malgache ou *fanampouane* constitue en principe une institution regrettable, mais ancienne, qu'il serait dans la pratique impossible de supprimer brusquement ; qu'elle est en usage dans toutes les tribus de l'île pour l'exécution des services publics, et notamment des travaux reconnus nécessaires à la collectivité ; qu'elle n'est due par les mêmes individus qu'à de lointains intervalles et dans des conditions déterminées ; qu'elle ne se distingue en rien quant à ses origines et à ses principes de la prestation française ;

Que si les Hovas ont eu le tort d'en dénaturer le caractère par un emploi arbitraire et pour la satisfaction d'intérêts privés, ces abus seuls doivent être supprimés ;

Le *Comité de Madagascar* émet le vœu que, conformément aux principes qui sont encore appliqués en France, la corvée malgache soit maintenue, en lui restituant son caractère d'utilité publique, en la soumettant à des règles fixes et irréprochables, et en l'appliquant à des travaux dont l'indigène lui-même pourra profiter.

3° EN CE QUI CONCERNE LES DOUANES.

Les commerçants et industriels français se plaignent de tous côtés de ne pas savoir à quels droits de douane ils vont être assujettis pour l'entrée de leurs marchandises à Madagascar. Continueront-ils, comme par le passé, à payer 10 p. 100 des droits ? Leurs produits entreront-ils en franchise ? Établira-t-on enfin des droits différents pour les produits français et les produits étrangers, et quelle sera l'échelle adoptée ?

Autant de questions qui sont encore sans réponse.

Dans l'intérêt du commerce français et du budget de Madagascar, il conviendrait, tout en favorisant le plus possible l'entrée et l'emploi des produits français, de ne pas frapper de droits prohibitifs les produits étrangers. Dans l'état actuel du commerce de Madagascar et étant connues les habitudes des indigènes, des mesures douanières seraient insuffisantes à substituer brusquement nos cotonnades, qui sont le principal aliment du commerce, aux cotonnades d'Angleterre et d'Amérique. Les maisons de commerce françaises elles-mêmes insistent pour qu'on ne bouleverse pas brutalement les habitudes commerciales et qu'on ménage une transition pour permettre aux produits français d'être progressivement connus des indigènes et adoptés par eux.

En conséquence, le *Comité de Madagascar* émet le vœu qu'un tarif plus favorable que le tarif général des douanes soit appliqué à Madagascar.

4° EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION MUNICIPALE.

Attendu que, par décret en date du 18 janvier, M. le Ministre des colonies a érigé en communes les établissements de Diego-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie de Madagascar ; mais que toutefois il a stipulé qu'un arrêté ultérieur déterminerait la composition des conseils municipaux de ces communes ;

Considérant que ces trois établissements ne justifient pas d'une population française suffisamment nombreuse pour déterminer, dès à présent, leur érection en municipalité ;

Que nos institutions ne sauraient convenir aux populations indigènes ;

Qu'une première municipalité créée à Nossi-Bé, en 1887, donna lieu à tant d'abus et à un tel gaspillage financier, qu'elle fut supprimée l'année suivante sur la demande même des élus et des habitants ;

Que ces abus se répéteront infailliblement si des pouvoirs analogues à ceux de nos municipalités françaises sont accordés aux nouvelles communes de Madagascar ;

Pour ces motifs,

Le *Comité de Madagascar*, sans contester aux colons et aux commerçants le droit d'exercer un contrôle sur les affaires municipales ;

Sans demander le retrait du décret du 18 janvier,

Appelle l'attention de M. le Ministre des colonies sur l'arrêté qui doit déterminer la composition des conseils municipaux des communes dont s'agit,

Émet le vœu que cette composition soit telle qu'elle assure la seule défense des intérêts généraux.

L'ensemble de ces vœux prouve que le Comité de Madagascar est d'avis de procéder par étapes dans l'organisation et la colonisation de la grande île, où toute révolution sociale et commerciale aurait les plus fâcheuses conséquences sur nos finances et l'avenir de la colonie. Il espère que ses désirs qui sont ceux de la majeure partie des Français ayant habité Madagascar, recevront du public l'accueil qui est dû à toute politique qui s'inspire, non du sentiment mais de nécessités gouvernementales.

*
* *

P. S. – Nous apprenons, au dernier moment, que le gouvernement a l'intention d'appliquer à Madagascar le tarif général des douanes. Les produits français entreraient en franchise dans l'île ; par contre, les produits étrangers seraient frappés de droits qui, pour quelques-uns, atteindraient jusqu'à 75 p. 100.

Nous craignons fort que ces mesures n'aient pour conséquence d'anéantir toutes les petites maisons de commerce qui existent à Madagascar, et, dans ce nombre, toutes les maisons françaises. Ces maisons ne peuvent vivre que sous la condition d'écouler également des produits étrangers. Le nouveau régime amènera leur disparition.

ÉTUDE
SUR LA CULTURE
DU CAFÉIER DE LIBÉRIA

CHAPITRE I. – ORIGINE DU CAFÉIER ET DU CAFÉ.

L'origine du caféier est douteuse ; certains auteurs la font remonter à la plus haute antiquité. Le premier centre connu est la haute Éthiopie, dont les habitants font, de temps immémorial, usage de l'infusion du café. Le caféier passa ensuite en Arabie, où il commença à être réellement cultivé vers l'an 1400. Il fut transporté de là en Perse et dans les contrées voisines, puis son usage s'implanta dans la Turquie d'Europe.

Son introduction en Angleterre remonte à 1652, et, en France à quelques années après. Il était alors exploité par des levantins, qui fondèrent les premiers établissements publics où on débitait du café. Marseille eut le premier « café ». Les anciens ouvrages sur le caféier donnent à cette plante le nom de « Bon », c'est probablement pourquoi les premiers habitants de La Réunion donnaient à leur produit celui d' « Excellent Bon ».

De Marseille, l'usage du café se répandit peu à peu en France, mais fut longtemps discuté, les gens ne lui accordant qu'une faveur relative. Cependant des établissements spéciaux se créèrent un peu partout et les occasions de réunion qu'ils offraient dans des salons confortables, firent décider la mode, affluer bientôt la clientèle et, naturellement, servirent beaucoup la cause du café.

Les cafés « Procope » et « de la Régence », à Paris, datent des premiers temps de cette mode et existent encore.

Introduction dans nos colonies. – Quand l'usage du café fut établi au point de devenir un besoin réel, des Européens

s’aperçurent que les Arabes monopolisaient à grand profit la production et le commerce de cette denrée.

Ils résolurent de se procurer des plants ou des semences et de tenter ainsi l’exploitation dans leurs colonies.

Les Arabes, de leur côté, étaient jaloux de leur monopole et, non seulement défendaient avec sévérité l’exportation des plantes, mais encore préparaient les graines de façon à les rendre impropres à la germination.

Cette assertion est fort douteuse ; les Arabes ne voulaient pas perdre leur monopole, mais quant aux grains qu’ils vendaient secs, ils étaient, du seul fait de la parfaite dessiccation, impropres à la semence, sans autre combinaison de leur part. Un Français réussit le premier à se procurer des graines ; mais, comme il les mit en terre en France, il ne réussit pas.

Plus tard, un Hollandais en transporta à Batavia. Ce café eut de très bons résultats et de là partirent les plants ou les semences pour les diverses colonies.

Chacun connaît le dévouement dont fit preuve un officier de vaisseau qui fut chargé, en 1723, d’introduire le premier plant aux Antilles et dont le vaisseau fut surpris en cours de voyage par la tempête et le manque d’eau. Cet officier, dont le nom mérite de passer à la postérité, n’hésita pas, au prix d’atroces souffrances, à partager avec son précieux arbrisseau, la maigre ration d’eau qu’il recevait par jour. Il se nommait Des Clieux et mourut pauvre et ignoré en 1775.

Ce caféier fut débarqué à la Martinique en assez piteux état ; mais à force de soins, il fut sauvé et fournit les graines qui devaient plus tard enrichir la Martinique. La culture se propagea rapidement à la Guadeloupe et aux îles avoisinantes.

On s’y livrait déjà avec succès dans la Guyane hollandaise et aussi aux environs de Cayenne, où la semence avait été introduite par un ancien forçat évadé, qui avait sollicité sa grâce et l’autorisation de rentrer en territoire français en échange de cette précieuse importation dans laquelle il risquait sa vie. Il réussit et obtint l’une et l’autre.

Du caféier. – Cet arbre, qui peut atteindre en Arabie jusqu'à 12 mètres d'élévation sur un tronc maximum de quinze centimètres de diamètre, ne dépasse que rarement sept à huit mètres dans nos colonies. Il appartient à la famille des Rubiacées, à feuilles simples et opposées et portant les fleurs aux aisselles des feuilles.

La racine est pivotante, fibreuse, et s'enfonce perpendiculairement en terre.

Les branches sont opposées par deux et placées de façon qu'une paire croise l'autre. Le bois est ployant et pas dur.

Les branches et le tronc sont couverts d'une écorce fine et grisâtre. L'épiderme est blanc, l'enveloppe cellulaire vert clair. Le caféier vit de vingt à trente ans, quelquefois quarante : les plus vieux donnent les meilleurs fruits.

L'arbre est toujours couvert de feuilles d'un beau vert, qui se rapprochent beaucoup du laurier dit « d'Espagne », mais à nervures profondes, avec des glandes en dessous ; n'ont d'autre arome que l'arome général de la verdure.

C'est à l'aisselle de ces feuilles, et à presque toutes, que sortent les fleurs, qui ne subsistent guère que pendant deux ou trois jours, laissant après elles les fruits noués.

Elles répandent une odeur suave, et l'aspect d'une plantation en fleurs est des plus réjouissant pour la vue. Leur couleur blanche tranche en effet avec beaucoup de bonheur sur le vert foncé des feuilles et l'arbre semble comme décoré à dessein par une main habile.

Les fleurs du caféier sont hermaphrodites.

L'arbre donne cette illusion d'être constamment en fleurs, car il porte toujours à la fois des fleurs, des fruits verts et des fruits mûrs. Cependant l'observation établit que cette illusion se réalise en deux saisons, l'une au printemps, l'autre à l'automne, mais que les floraisons se prolongent longtemps. La première saison est celle qui donne le plus de résultats.

Il se passe environ un an entre l'épanouissement de la fleur et la maturité du fruit qui lui succède.

La maturation s'effectue difficilement et capricieusement parce que les fruits sont très serrés entre eux à l'aisselle des feuilles ; aussi trouve-t-on dans l'ensemble d'un groupe de fruits tous les degrés de formation du vert au rouge foncé, qui indique que le fruit est bon à récolter. Il est alors de la grosseur d'une cerise ordinaire et se compose de deux fèves convexes d'un côté et plates de l'autre. Dans le fruit elles sont naturellement l'une contre l'autre sur le côté plat séparées par une enveloppe légère.

Autour de ces deux fèves est une pulpe plus ou moins épaisse, de couleur blanchâtre, de saveur un peu douce, mais peu agréable.

Il arrive quelquefois que les travailleurs en mangent, c'est là, en dehors de l'inconvénient pour le planteur qui doit y veiller, un danger pour le consommateur, car l'abus donne la dysenterie et peut même causer la mort.

Cette pulpe prend une saveur plus agréable lorsqu'elle est desséchée, au point que les colons appellent « café en cerise » et qu'ils emploient pour les semis.

La pulpe est recouverte d'une peau mince dont la couleur varie avec les périodes de la maturation.

Il arrive quelquefois qu'un fruit ne contient qu'une graine, l'autre étant avortée par la pression exercée par les fruits voisins.

Le grain de café varie quant à sa forme, à sa couleur et à sa saveur, suivant les contrées de production. Ses deux semences ou grains sont formées d'une substance très dure, qui varie du jaune au gris vert ou presque blanc.

CHAPITRE II. – CULTURE DU CAFÉIER « LIBÉRIA ».

Avant d'entrer au fond de cette question, il convient d'essayer de déraciner un préjugé établi chez la plupart des nouveaux colons et bien souvent chez les anciens, qui s'obstinent à vouloir trouver aux colonies ce qu'ils appellent « *de la bonne terre* ». Ils désignent généralement sous ce nom

la terre noire qui leur rappelle le plus celle des potagers ou des jardins de France, sans se rendre bien compte que cette terre est artificielle et aussi qu'elle ne saurait convenir à toutes les plantes.

Toutes les terres sont bonnes, le talent du cultivateur est de les employer aux seules cultures qui y peuvent prospérer.

Nous avons un exemple frappant de cette obstination à Madagascar. Les colons ayant remarqué que les girofliers prospéraient et donnaient un produit de choix dans l'île de Sainte-Marie, dont le sol est composé d'argile sablonneuse, de sable argileux, ou de sable, ou d'argile, ont tenté de planter des girofliers sur la Grande Île et *en bonne terre* ; ils ont eu des arbres magnifiques en végétation et pas un fruit. De là au découragement, il n'y avait qu'un pas, qui a été rapidement franchi.

Le caféier est une plante rustique à laquelle *tous les terrains conviennent*, surtout les terrains pauvres, pierreux, pourvu que ses racines puissent s'étendre dans le sol. Il est ami de l'eau, se plaît sur les pentes arrosées par des pluies fréquentes ou par des irrigations, mais ne saurait croître dans un marais, ni en plaine trop humide. Une *bonne terre* poussera à la végétation, mais le fruit sera de qualité très inférieure. Cela tient à ce que le café s'imprègne facilement de toutes les odeurs et principalement de celles que dégage le sol.

Les plantations devront être établies sur des pentes en bonne exposition, les caféiers plantés en quinconces, à une distance minimum de quatre mètres les uns des autres en tous sens.

Trop de soleil nuit à la bonne maturation, parce que la grande chaleur dessèche la pulpe du fruit plutôt qu'elle ne le mûrit. On obtient alors ce que les paysans nomment en France des *échaudés*.

Pour remédier à cet inconvénient, il est sage d'abriter les caféiers, au moins pendant leur jeune âge, par des arbres à l'ombrage léger. Celui qui donne le meilleur résultat est sans contredit le « bois noir », appelé par les Anglais « jamais mort ». Les feuilles, semblables à celles de l'acacia, donnent un

excellent abri que le planteur doit régler à son gré. Cet arbre se prête à toutes les mutilations et semble y puiser des forces.

Les feuilles tombent au meilleur moment, alors que les fruits, ayant acquis leur développement, ne craignent plus l'atrophie et peuvent supporter le soleil ; elles font un excellent engrais et le bois lui-même est bon au chauffage et très propre à la fabrication du charbon.

En entourant sa plantation d'un double rang de bois noir, qui pousse avec une très grande rapidité, en en répandant suffisamment pour abriter les jeunes caféiers de la trop grande chaleur, le colon aura réalisé un triple but :

1° Il aura mis sa plantation à l'abri des coups de vent (*pas des cyclones auxquels rien ne résiste*) et des ardeurs du soleil ;

2° Il se sera procuré un bon combustible qui lui sera très utile plus tard ;

3° Par les feuilles, il renouvellera constamment la couche d'humus nécessaire.

Mise en terre. – Le caféier se sème de deux façons : à demeure ou en pépinière. À cet effet, on divise le fruit en cerise, c'est-à-dire dont la pulpe est à peine ridée par la sécheresse, en deux parties contenant chacune un grain. Il suffit d'un peu d'habitude pour ne pas blesser les semences en les séparant.

La plantation à demeure est de beaucoup préférable, car le caféier continue à croître là où il a germé, sans avoir à souffrir plus ou moins de la transplantation et du changement du sol. Ce genre de plantation n'est praticable qu'en terrain profond, où le pivot du caféier, qui atteint et dépasse souvent 1^{m},50, peut facilement pénétrer sans rencontrer d'obstacle.

À cet effet, on trace d'abord sa plantation, puis à l'endroit indiqué pour chaque caféier, on creuse un trou d'un mètre au moins en tous sens et on crible la terre de façon à la débarrasser des racines ou débris végétaux qui attireraient des vers très nuisibles au caféier et friands de ses racines. Cette opération terminée, on réintègre la terre avec les pierres, sans trop la presser, et on sème, au centre du trou et à la surface deux ou trois grains,

enveloppés ou non de leur pulpe flétrie, on place un jalon pour reconnaître exactement la place et on les recouvre d'abord d'une très légère couche de terre et d'une autre couche de paille ou de feuilles pour les abriter du soleil.

Les Arabes rendent leur terrain pierreux artificiellement en mettant d'assez grosses pierres autour de leur plante sans gêner le pivot. Ces pierres se désagrègent peu à peu et donnent à l'arbre la chaux dont il est gourmand.

On arrose un peu si les pluies ne suffisent pas.

La germination est assez longue et ne se produit guère avant six semaines, souvent beaucoup plus, si les semences sont anciennes.

À un an, le petit plant a déjà plusieurs feuilles et il est facile au planteur de faire son choix parmi ceux qui ont réussi au pied de chaque jalon. Il laisse le plus vigoureux et arrache les autres qu'il replante au besoin à la place de ceux qui n'auraient pas levé.

La plantation en pépinière est seulement utile dans le pays où le sol peu profond ne permettrait pas au pivot de se développer. En effet, arrivé à une couche rocheuse ou de tuf trop compact, il ne pourrait s'enfoncer ; mais continuant cependant sa croissance, il s'enroulerait sur lui-même, deviendrait la proie des vers ou nourrirait mal la plante, qui ne tarderait pas à dépérir d'abord, pour mourir ensuite, quelque soin qu'y prenne le planteur. Mais la nature est une mère accommodante dont on a quelquefois raison par l'observation et la science.

Le colon a, en effet, un moyen simple de remédier au peu de profondeur de son sol en transformant le caféier, arbre à racines pivotantes, en une plante à racines traçantes demandant peu de profondeur et étayant peut-être mieux le pied dans les pays à coup de vent.

Le semis en pépinière s'impose alors parce qu'il est le plus pratique pour la transplantation. La pépinière s'établit en terrain *très maigre* et à portée du champ destiné à la plantation. La *bonne terre* ne réussit pas et beaucoup de grains s'y perdent en fermentant.

On espacera les semences de quelques 30 centimètres environ, on les couvrira d'une légère couche de terre et de paille et on entretiendra une légère humidité par des arrosages quotidiens, de préférence le soir.

Trop d'eau noie le café et enlève aux plants toute leur force. Ce serait donc une erreur de choisir un terrain trop humide ou d'exagérer les arrosements.

Après deux ans, il faut songer à la transplantation. Les praticiens assurent que la saison la plus propice à cette opération est l'hiver de chaque colonie, parce que c'est l'époque de repos de la sève. Le terrain sera préparé comme pour la plantation à demeure, les jeunes plants enlevés avec leur motte, autant que possible, seront transportés avec précaution à leur place définitive, et, au moment de la mise en terre, le planteur ou un homme de confiance procédera à la destruction du pivot en le taillant en bec de flûte *avec un instrument très tranchant*, de façon à ne pas faire des plaies déchiquetées.

Le colon ne doit pas ignorer que le bois du caféier se casse très facilement et que chaque branche cassée par accident doit être aussitôt taillée avec soin et très proprement. Il faut aussi arrêter les écoulements de sève qui fatigueraient l'arbre en faisant sur les coupures fraîches des applications d'argile.

Quand le pivot est coupé, il ne s'agit plus que de mettre le plant en terre, et cette opération ne demande pas plus de soin que la transplantation de la plante la plus rustique. On tasse la terre avec le pied autour du plant et il n'y a plus qu'à le laisser venir : la plantation est terminée.

C'est alors que commencera la période des *sacrifices*.

Tant que le colon se sera occupé de ses semis et de la transplantation, il aura trouvé naturelles toutes ses dépenses. En sera-t-il de même après, quand, ses caféiers mis en terre, il se verra contraint d'entretenir un personnel seulement employé, ou à peu près, à faire la propreté, là est la grosse question qui a fait échouer beaucoup de plantations très bien commencées. Le caféier pousse partout, mais ne peut supporter les herbes qui le privent d'air et le gênent dans sa végétation. Il veut un sol pau-

vre, mais en est jaloux, il le veut seul ou sans gêneurs près de lui.

Les herbes doivent être arrachées à la main ou par un grattage léger, car le café venant sur des pentes, il faut tâcher d'y conserver la couche d'humus que les grandes pluies entraîneraient bien vite. Après avoir bien nettoyé, on laisse les herbes en couche sur le sol et au pied des caféiers. Par ce moyen, on obtient de l'engrais et on gêne la pousse des jeunes herbes qui sont étouffées en partie.

Une plantation bien entretenue, en état constant de propreté, commencera à donner des fleurs et quelques fruits après un an de mise en terre définitive.

Il y a donc un minimum de trois ans et demi de la semence au fruit. Une plantation mal tenue ou envahie par les herbes rapportera plus tard et donnera de mauvais fruits ; beaucoup d'arbres périront.

Ce n'est pas alors le sol qu'il faudra accuser, l'arbre ne sera non plus pour rien dans ce mauvais résultat, qui sera tout entier imputable au peu de soins du planteur, bien sévèrement puni d'ailleurs de sa négligence.

Choix des semences. – Le choix des semences a aussi beaucoup préoccupé les planteurs. Tous leurs soins doivent porter à choisir de belles graines, en bon état de fraîcheur et ayant mûri sur l'arbre.

Les graines tombées naturellement sont bien inférieures aux fruits récoltés et soignés pour la plantation. Il est bien inutile de se préoccuper de la recherche de telle ou telle espèce de café. C'est là une grosse illusion dont les planteurs expérimentés ne sont plus victimes.

Le café prend le goût du terroir quoiqu'on y fasse. Le Moka planté à la Réunion se transforme en « Bourbon » au bout de peu de temps, et on ne produira pas plus de Moka à la Réunion que de Bourbon aux Antilles ; de même les plants de vigne américains transplantés de la Gironde dans l'Aude ou dans l'Hérault

produisent du vin de Narbonne ou de Cette aux environs de ces villes.

L'important est donc de chercher des semences dans le pays de production le plus voisin, de façon à les avoir fraîches et de prendre ses plants, si on veut aller plus vite, chez son plus proche voisin, de façon à ne pas les faire souffrir par un long voyage inutile quant aux produits définitifs. La semence qui semble donner les meilleurs résultats par sa rusticité est actuellement celle du caféier dit « Libéria ».

On en trouve facilement dans toutes les colonies, tant de la Côte occidentale d'Afrique, bien à portée du berceau, qu'à la Réunion ou à Sainte-Marie de Madagascar, où cette culture a donné de bons résultats.

Il est donc inutile au futur planteur de s'acharner à étudier les quelque vingt-cinq sortes de café connues, il ne récoltera pas ce qu'il aura semé, mais bien un café spécial, propre au sol de la contrée et on peut même dire de la plantation qu'il établira.

Soins aux caféiers. – Le caféier, en dehors de la question de propreté, ne demandera plus aucun soin, sauf l'ablation des rejetons gourmands qui fatigueraient inutilement l'arbre.

Il est d'usage dans presque toutes les colonies d'arrêter la croissance des arbres à une certaine hauteur, en coupant la tête de la tige principale. Cette opération s'appelle « l'étêtement ».

Les colons en signalent les avantages dans la facilité de la récolte et aussi dans la plus grande résistance qu'offre un arbre moins haut aux coups de vent.

Les inconvénients sont autrement graves.

Le premier est que l'arbre s'accommode mal de ces blessures successives, la carie ne tarde pas à gagner le tronc et à le faire périr.

Un autre inconvénient est que le café produit est d'une qualité inférieure. Le caféier ainsi étêté multiplie les rejetons de ses branches latérales, ceux-ci finissent par se gêner entre eux et le fruit manquant d'air et trop à l'ombre mûrit dans de mauvaises conditions.

Les branches inférieures, surtout dans les pays pluvieux, souffrent des vapeurs qui se dégagent de la terre par l'effet du soleil, qui luit entre les grains, et ces branches ne tardent pas à communiquer leur mauvaise santé à l'arbre tout entier, qui succombe à ces traitements au-dessus de ses forces.

Les planteurs déjà établis pourront faire une expérience concluante en récoltant à part une certaine quantité de café, des branches inférieures ou des branches supérieures. Ils se convaincront de ce qui vient d'être dit au simple aspect des grains secs et encore mieux à la dégustation. Tandis que le premier donnera une liqueur amère avec goût végétal très marqué, le second présentera un résultat bien plus riche en arome, qui sera de beaucoup la « fine fleur » de l'exploitation.

Le café dit « moka » qui se récolte en Arabie, provient d'arbres livrés à eux-mêmes quant à la végétation, mais soignés avec beaucoup d'attention, quant à la propreté et à l'irrigation des plantations.

Les Arabes d'ailleurs sont passés maîtres en l'art de drainer ou d'irriguer les terres et nous donnent le bon exemple chaque jour en Algérie, où on peut voir des jardins arrosés artificiellement avec une science parfaite, notamment aux environs de Tlemcen et de Sidi-Bel-Abbès.

En conséquence, le planteur devra bien réfléchir aux conséquences et peser le pour et le contre avant de mutiler ses caféiers, et s'il désire avoir un produit de choix, *crû classé*, il devra bien se garder de cette malheureuse opération.

(*À suivre*.)

LE MOUVEMENT COMMERCIAL DE NOSSI-BÉ EN 1894

Le service des renseignements commerciaux au Ministère des colonies publie la notice suivante, rédigée avec les documents fournis par l'administration de Nossi-Bé.

Pendant l'année 1894, le commerce général de Nossi-Bé a atteint un total de 7.118.062 francs, dont les tableaux suivants donnent la décomposition par comparaison avec les chiffres analogues des six dernières années ;

TABLEAU I. – *Commerce général de Nossi-Bé pendant lei six dernières années.*

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	. TOTAUX
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889.....	1.937.750 21	1.450.157 10	3.387.907 31
1890.....	2.025.388 »	1.900.208 »	3.925.686 »
1891.....	2.632.915 »	2.709.452 »	5.342.367 »
1892.....	2.137.625 »	2.200.581 »	4.338.206 »
1893.....	2.378.108 »	2.131.858 »	4.509.466 »
1894.....	3.505.067 »	3.523.395 »	7.118.462 »

TABLEAU II.– *Parts contributives de la France et de l'Étranger dans le commerce général de Nossi-Bé.*

ANNÉES	COMMERCE avec la France et ses colonies (1)	COMMERCE avec l'étranger (2)	TOTAUX
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1889.....	417.689.85	2.970.217 46	3.387.907 31
1890.....	843.474 »	3.082.212 »	3.925.686 »
1891.....	1.209.939 »	4.132.428 »	4.342.367 »
1892.....	1.176.781 »	3.161.425 »	4.338.206 »
1893.....	1.296.982 »	3.212.484 »	4.509.466 »
1894.....	2.150.696 »	4.967.766 »	7.118.462 »

(1) Ces chiffres représentent le total des importations en marchandises d'origine française et des exportations de toutes natures à destination de la France et des colonies françaises.
(2) Ces chiffres représentent le total des importations en marchandises d'origine étrangère et des exportations de toutes natures à destination de l'étranger.

Pendant l'année 1894, le commerce général de Nossi-Bé avec la France et ses colonies a donc atteint la proportion de 30,21 p. 100, alors que son commerce avec l'étranger représentait 69,79 p. 100.

Pour la même année 1894, le commerce total de Nossi-Bé présente une augmentation de 2.608.996 francs sur l'exercice précédent, et une augmentation de 2.817.735 fr. 54 sur la moyenne des cinq dernières années, qui n'était que de 4.300.726 fr. 46. Cet accroissement considérable est dû en partie au peu de sécurité qu'offrait Madagascar en 1894. Il en est résulté que les commerçants de la côte N.-O. de la Grande-Terre sont venus s'établir à Nossi-Bé. D'autre part, une nouvelle maison allemande, la *Compagnie africaine*, dont le siège est à Berlin, s'est installée dans la colonie à Sardvoye. Cette maison, qui est fort importante, crée annuellement un mouvement commercial de plus d'un million.

I. – IMPORTATIONS

Le total des importations a été, en 1894, de 3.595.067 francs. Le tableau ci-après en donne le détail, d'après la provenance, par comparaison avec les années précédentes :

TABLEAU III. – *État comparatif des importations à Nossi-Bé pendant les quatre dernières années.*

	1891	1892	1893	1894
Marchandises françaises importées :	fr.	fr.	fr.	fr.
De France	350.320	250.350	390.350	741.935
Des colonies françaises	111.350	81.410	101.960	207.201
Marchandises étrangères importées :				
De France	»	»	»	225 930
Des colonies françaises	68.235	»	»	245.740
De l'étranger	2.103.010	1.805.865	1.885.798	2.174.361

Pendant l'année 1894, les importations se sont réparties, par catégories d'articles, de la façon suivante :

TABLEAU IV. – *Détail des importations à Nossi-Bé en 1891.*

NATURE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	DENRÉES ET MARCHANDISES FRANÇAISES — importées de France	importées des colonies françaises	Totaux	DENRÉES ET MARCHANDISES ÉTRANGÈRES — importées de France	importées des colonies françaises	importées de l'étranger	Totaux	TOTAUX généraux
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Produits et dépouilles d'animaux	31.915	425	32.340	»	11.435	65.645	77.080	109.420
Pêches	2.450	1.450	3.900	»	8.020	3.775	11.795	15.695
Matières dures à tailler	3.815	»	3.815	»	3 430	17.675	21.105	24.920
Farineux alimentaires	9.850	2.830	12.680	12.125	16.215	51.430	79 770	92 450
Fruits et graines	5.845	2.440	8.285	»	3.800	6.490	10.290	18.575
Sucs végétaux	31.240	»	31.240	»	»	407.865	407.865	439.105
Bois communs	3.515	»	3.515	»	»	43.930	43.930	47.445
Pierres, terres et combustibles minéraux	11.820	»	11.820	»	»	20.650	20.650	32.470
Métaux	9.840	»	9.840	»	1.400	14.960	16.360	26.200
Produits chimiques	3.625	1.630	5.255	7.915	1 600	26.655	36.170	41.425
Couleurs	2.850	850	3.700	»	»	3.315	3.315	7.015
Compositions diverses	8.045	2.300	10.345	6.840	3.650	23.755	34.245	44.590
Boissons	95 930	8.925	104.855	»	11.840	92 645	104.485	209.340
Vitrifications	6.050	»	6.050	»	»	29.220	29.220	35.270
Tissus	122.830	11.840	134.670	18.230	62.420	521.270	601.920	736.590
Papier et ses applications	3.650	2.600	6.250	»	»	2.390	2.390	8 640
Ouvrages en matières diverses	68.715	61.945	130.660	64.650	51.900	212.760	329.310	459.970
Articles divers	319.950	109.966	429.916	116.170	70.030	629.831	816.031	1.245.947
Totaux	741.935	207.201	949.136	225.930	245.740	2.174.267	2.645 931	3.595.067

Le chiffre total des importations pendant l'année 1894 est supérieur de 1.216.989 francs à celui de l'exercice précédent. Les principales augmentations ont été signalées sur les articles suivants :

TABLEAU V. – *Principaux articles d'importation en augmentation.*

NATURE DES DENRÉES et marchandises	1893	1894	DIFFÉRENCE en plus
	fr.	fr.	fr.
Huiles végétales	1 800	33.505	31.705
Vin	20.650	41.470	20 820
Absinthe	11.260	38.795	27.535
Mousseline et soie de l'Inde	8.750	235.545	226.795
Alpaga soie	1.275	104.250	102.975
Cimboos	6.850	45.200	38.350
Toile américaine	22.800	49 610	26.810
Cotonnades	39.378	74.310	34.932
Mercerie	7.140	37.715	30.575
Bonneterie	6.486	42.060	35.574
Tricots	4.810	26.950	22.140
Chaussures	5.875	31.195	25.320

À côté de ces augmentations, on signale un certain nombre de diminutions, dont les principales ont porté sur les articles ci-après dénommés :

TABLEAU VI. – *Principaux articles d'importation en diminution.*

NATURE DES DENRÉES et marchandises	1893	1894	DIFFÉRENCE en moins
	fr.	fr.	fr.
Peaux de bœufs salées	60.575	51.710	8.865
Riz en paille	51.765	28.375	23.390
Caoutchouc	478.930	392.425	86.505
Pétrole	21.330	12.300	9.030
Bougies	10.370	1.600	8.770
Rhum	31.640	20.285	11.355
Faïences	25.900	15.580	10.320
Verroterie	15.557	8.410	7.147
Tissus de coton	389.570	124.945	264.625
Indiennes	111.335	39.530	71.805
Fusils	49.871	3.330	46.541
Poudre	10.120	»	10.120

Les importations françaises (marchandises françaises venant de France ou des autres colonies françaises) ont atteint le total de 949.136 francs, en augmentation de 456.826 francs sur le chiffre correspondant de l'exercice précédent. Le tableau suivant fait connaître sur quels genres d'articles ont porté les variations :

TABLEAU VII. – *État comparatif des importations françaises à Nossi-Bé en 1893 et 1894.*

NATURE DES DENRÉES et marchandises	1893	1894	AUGMENTATION	DIMINUTION
	fr.	fr.	fr.	fr.
Produits et dépouilles d'animaux	17.336	32.340	15,004	»
Pêches	550	3.900	3.350	»
Matières dures à tailler	»	3.815	3.815	»
Farineux alimentaires	4.570	12.680	8.110	»
Fruits et graines	3.735	8.285	4,550	»
Sucs végétaux	3.601	31.240	27.639	»
Bois communs	520	3.515	2.995	»
Pierres, terres et combustibles minéraux	3.645	11.820	8.175	»
Métaux	3.150	9.840	6.690	»
Produits chimiques	955	5.255	4.300	»
Couleurs	210	3.700	3.490	»
Compositions diverses	6.075	10.345	4.270	»
Boissons	48.660	104.855	56.195	»
Vitrifications	6.905	6.050	»	855
Tissus	97.768	134.670	36.902	»
Papier et ses applications	990	6.250	5.260	»
Ouvrages en matières diverses	35.900	130.660	94.760	»
Articles divers	257.740	429.916	172.176	»
Totaux	492.310	949.136	457.681	855

Si l'on compare enfin les importations de la métropole avec celles de l'étranger, on constate qu'elles ont atteint, en 1894, la proportion de 26.40 p. 100, alors que les importations étrangères ont été de 73.60 p. 100.

II. – EXPORTATIONS

Le total des exportations a été, en 1894, de 3.523.395 francs. Le tableau suivant en donne la décomposition, par comparaison avec les années précédentes :

TABLEAU VIII. – *État comparatif des exportations de Nossi-Bé pendant les quatre dernières années.*

	1891	1892	1893	1894
Marchandises du crû de la colonie exportées :	fr.	fr.	fr.	fr.
En France.	76.450	123.525	111.425	332.915
Dans les colonies françaises.	1.500	3.500	4.205	115.820
A l'étranger.	20.150	20.850	16.320	377.215
Marchandises provenant de l'importation française et réexportées :				
En France.	850	123.050	116.950	96.305
Dans les colonies françaises.	7 970	12.850	8.310	19.350
A l'étranger.	14.480	84.300	78.210	88.115
Marchandises provenant de l'importation étrangère et réexportées :				
En France	344.760	300 000	287.977	341.950
Dans les colonies françaises.	316.739	282.096	275.805	305.220
A l'étranger.	1.926.553	1.250.410	1.232.156	1.856.505

Pendant l'année 1894, les exportations se sont réparties, par catégories d'articles, de la manière suivante :

Nature des denrées et marchandises	Denrées et marchandises du cru de la colonie — exportées				Denrées et marchandises provenant de l'importation — française — réexportées				Denrées et marchandises provenant de l'importation — étrangère — réexportation				Totaux généraux
	en France	dans les colonies françaises	à l'étranger	Totaux	en France	dans les colonies françaises	à l'étranger	Totaux	en France	dans les colonies françaises	à l'étranger	Totaux	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Produits et dépouilles d'animaux	»	»	»	»	»	1.850	32.815	34.065	15.820	11.840	153.585	181.245	215.910
Pêches	4.825	»	»	»	»	»	»	»	2.220	3.250	5.980	11.450	11.450
Matières dures à tailler	31.430	»	3.130	7.955	»	»	»	»	43.915	11.825	21.255	76.995	83.950
Farineux alimentaires	3.120	12.850	31.810	76.090	»	»	»	»	8.450	7.310	23.085	38.845	114.935
Fruits et graines	105.950	3.715	»	6.835	11.320	1.140	2.335	14.795	2.300	4.215	19.665	26.180	47.810
Denrées coloniales de consommation	»	4.850	7.310	118.110	7.915	3.750	17.920	20.585	31.750	11.325	86.845	129.920	277.615
Sucs végétaux	16.840	5.185	72.685	77.870	»	»	»	»	215.915	»	662.025	877.940	955 810
Bois	»	4.815	27.315	48.970	»	»	»	»	»	4.825	23.435	28.260	77.230
Combustibles minéraux	»	»	»	»	»	2.125	2.650	4.775	»	5.630	17.445	23.075	27.850
Métaux	»	»	»	»	10.240	1.750	»	11.990	»	7.405	27.525	34.930	46.920
Produits chimiques	»	»	»	»	»	1 300	»	1.300	»	2.160	4.300	6.550	7.850
Compositions diverses	»	»	»	»	3.115	850	4.815	9.080	»	1.955	5.295	7.250	16.330
Boissons	65.410	4.850	14.915	85.175	»	2.245	5.930	8.355	2.550	3.850	32.020	38.420	131.950
Vitrifications	»	»	»	»	»	»	»	»	700	16.820	44.295	61.815	61.815
Tissus	»	»	»	»	7.850	2.780	3.810	14.440	1.845	85.940	425.710	513.495	527.935
Couleurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.650	2.165	3.815	3.815
Ouvrages en matières diverses	63.160	16.940	79.430	159.530	»	1.380	»	1.380	»	»	335	335	161.245
Articles divers	32.180	62.615	140. 620	235.415	55.565	»	17.840	73.405	16.485	125.220	301.450	443.155	751.975
Totaux	322.915	115.820	377.215	815.950	96.305	19.350	88.115	203.770	341.950	305.220	1.856.505	2,503.675	3.523.395

Le total des exportations pour l'année 1894 présente donc une augmentation de 1.392.037 francs sur le chiffre de l'année précédente. Les principales augmentations ont trait aux articles suivants :

TABLEAU X. – *Principaux articles d'exportation en augmentation.*

NATURE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	1893	1894	DIFFÉRENCE EN PLUS
	fr.	fr.	fr.
Cuirs	45.980	147.000	101.020
Riz décortiqué	12.812	66.325	53.513
Sucre	105.380	137.715	32.335
Vanille	44.593	117.455	117.455
Caoutchouc	596.155	922.770	326.615
Rhum	19.650	86.175	66.525
Vin rouge	900	12.255	11.355
Mousseline de l'Inde	»	84.810	84.810
Cotonnades	27.310	103.660	76.350
Étoffes diverses	7.080	92.030	84.950
Marmites	7.845	43.255	35.410
Rabannes	9.934	43.100	33.166

À côté de ces augmentations, on signale un certain nombre de diminutions, dont les plus importantes ont porté sur les articles ci-après dénommés :

TABLEAU XI. – *Principaux articles d'importation en diminution.*

NATURE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	1893	1894	DIFFÉRENCE EN MOINS
	fr.	fr.	fr.
Trépangs	27.708	17.880	9.828
Ecailles	90.000	55.615	34.385
Pois	32.941	5.420	27.521
Planches	10.500	»	10.500
Verreries	14.127	5.140	8.987
Indiennes	39.020	14 080	24.940
Cimboos	28.200	14.850	13.350
Tissus de soie	182 290	107.870	74.420
Fusils	13.000	»	13.000
Meubles	23.450	750	22.700
Chaussures	10.500	»	10.500
Confections	7.361	»	7.361

Le tableau ci-dessous fait connaître les différences en plus ou en moins pour les denrées et marchandises du crû de la colonie exportées en 1894 :

TABLEAU XII. – *État comparatif des exportations de produits du crû de la colonie en 1893 et 1894.*

NATURE DES DENRÉES et marchandises	1893	1894	AUGMENTATION	DIMINUTION
	fr.	fr.	fr.	fr.
Matières dures à tailler	»	7.955	7.955	»
Farineux alimentaires	875	76.090	75.215	»
Fruits et graines	2.520	6.835	4.315	»
Denrées coloniales de consommation	109.733	118.110	8.377	»
Sucs végétaux	»	77.870	77.870	»
Bois	»	48.970	48.970	»
Compositions diverses	1.855	»	»	1.855
Boissons	3.450	85.175	81.725	»
Ouvrages en matières diverses	»	159.530	159.530	»
Articles divers	13.517	235.415	221.898	»
Totaux	131.950	815.950	685.855	1.855

La valeur totale des marchandises du crû de la colonie exportées en 1894 offre donc une augmentation de 684.000 fr. sur le chiffre de l'exercice précédent.

Enfin, le tableau ci-après donne l'ensemble du commerce d'exportation de Nossi-Bé avec la France et les autres colonies françaises, par comparaison pour les années 1893 et 1894 :

TABLEAU XIII. – *État comparatif des exportations de Nossi-Bé en France et dans les colonies françaises en 1893 et 1894.*

NATURE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	1893	1894	AUGMENTATION	DIMINUTION
	fr.	fr.	fr.	fr.
Produits et dépouilles d'animaux :	15.335	29.510	14.175	»
Pêches	5.240	5.470	230	»
Matières dures à tailler	69.650	60.565	»	9.085
Farineux alimentaires	21.750	60.010	38.290	»
Fruits et graines	22.615	25.810	3.195	»
Denrées coloniales de consommation	126.653	165.540	38.887	»
Sucs végétaux	177.440	221.100	43.660	»
Bois	16.660	26.480	9.820	»
Combustibles minéraux	6.250	7.755	1.505	»
Métaux	»	19.395	19.395	»
Produits chimiques	»	3.460	3.460	»
Compositions diverses	5.850	6.220	370	»
Boissons	14.130	79.085	64.955	»
Vitrifications	3.300	17.520	14.220	»
Tissus	24.140	98 415	74.275	»
Couleurs	»	1.650	1.650	»
Ouvrages en matières diverses	40.400	81.480	41.080	»
Articles divers	255.259	292.065	36.806	»
TOTAUX	804.672	1.201.560	405.973	9.085

Les exportations de la colonie en France et dans les colonies françaises en 1894 présentent donc une plus-value de 396.888 francs sur l'exercice précédent.

Si l'on compare enfin les exportations de Nossi-Bé en France avec ses exportations à l'étranger, on constate que les expéditions de cette île à destination de la France et de ses colonies représentent 34,10 p. 100 du total des exportations, alors que le même commerce avec l'étranger atteint 68,90 p. 100. La proportion en faveur de la France pourrait être facilement augmentée si les paquebots du service de la côte orientale d'Afrique séjournaient un peu plus longtemps en rade de Nossi-Bé, de

façon à permettre le chargement de tous les produits qu'y concentrent les divers ports de la côte Ouest de Madagascar.

VARIÉTÉS

ÉCHOS DE LA PRESSE

I. MADAGASCAR

Le mouvement du port de Tamatave eu 1893 et en 1895. – *L'Avenir de Madagascar* (8 et 15 janvier) donne des renseignements intéressants sur le mouvement du port de Tamatave depuis 1893.

Pendant le premier semestre de 1893 :

L'importation est de	1.772.387 francs.
L'exportation est de	2.294.790
Total	4.067.177 francs.

Par suite de l'augmentation des importations et exportations directes sur divers points de la côte, notamment Vatomandry et Mananzare, ce mouvement total n'est plus que de 2.744.404 francs pendant le premier semestre de 1894 ; par suite de l'état de guerre et du siège, il tombe à 1.785.819 fr. pendant le premier semestre de 1898.

Si l'on recherche la part respective de l'importation et de l'exportation sous les différents pavillons, ainsi que le rang qu'occupe chaque pays dans le commerce de Tamatave, on arrive aux constatations suivantes :

Pour le premier semestre 1893, la valeur des importations sous pavillon français pour les quatre ports de Tamatave, Vatomandry, Fénérife et Vohémar, est de 463.811 francs ; celle sous pavillon anglais est de 783.346 francs, et sous pavillon américain de 559.809 francs.

Pour le premier semestre 1895, les importations sous pavillon anglais, à Tamatave seulement, sont de 667.401 francs, tandis que celles sous pavillon français ne sont que de 371.067 francs.

Quant aux exportations, elles donnent :

Pour la période 1893, 1.479.785 francs sous pavillon anglais, 648.430 francs sous pavillon allemand, 469.077 francs sous pavillon français ;

Pour la période 1895, 357.169 francs sous pavillon français contre 114.303 francs sous pavillon anglais ; mais, en raison des hostilités, tout le commerce de la côte est fait par des bateaux anglais, allemands ou américains.

Notons, en terminant, que si la France importe beaucoup de vins à Madagascar, l'île Maurice, colonie anglaise, y envoie encore plus de rhum et que, si une forte partie du rafia que produit la terre malgache est dirigée sur Marseille ou Bordeaux, presque tout le caoutchouc, produit plus riche, prend la route de Londres ou de Hambourg. C'est ainsi que, pendant le premier semestre 1893, sur 145.420 francs de caoutchouc exporté, il n'a été dirigé sur la France que la valeur de 20.972 francs.

Développement de Tamatave. – Le *Courrier de Madagascar* (24 décembre), énumère les modifications profitables à Tamatave, qui sont dues à l'initiative militaire : agrandissement du cimetière, comblement des marais de Ranandriane, balayage des anciens bazars malgaches, construction d'un abattoir, ouverture de plusieurs rues, baptême des rues et des places publiques, construction d'une ambulance, assainissement de la ville. Prochainement l'ancien bazar aura disparu et Tamatave sera doté d'un bazar magnifique.

II. LA RÉUNION

Discrédit de la Réunion. – Dans un article intitulé : la *Conspiration du silence*, le *Petit Journal* (4 janvier) paraît croire que de toutes parts on s'est donné le mot pour laisser la

Réunion dans l'oubli. D'où peut venir, dit-il, ce dédain systématique à l'égard de notre malheureux pays ?

Nos fautes passées ? D'accord.

On nous boude parce que les 65 millions de notre port de la Pointe-des-Galets, votés par le Parlement, maintiennent, au budget central, une saignée périodique dont nous ne supportons, hélas ! nous-mêmes que trop le contre-coup, en attendant que, faute de fonds nécessaires à l'entretien du matériel du chemin de fer, des catastrophes inévitables plongent la colonie en des deuils navrants.

Mais, ajoute le *Petit Journal*, si des fautes ont été commises à la Réunion, la responsabilité en est partagée par la métropole, qui les a sanctionnées de ses votes. Il faut chercher ailleurs l'impopularité de la colonie.

Ce serait plutôt, dit le journal, parce que les appétits financiers qui, à l'heure actuelle, inspirent seuls la politique de la France, sous les formes les plus multiples, ne trouvent pas dans notre petite île les éléments de ces gigantesques entreprises qui permettent à quelques-uns de s'édifier des fortunes mondiales, tandis que les naïfs y perdent, tous, les économies patiemment amassées dans le bas de laine. Que voulez-vous ? nous ne sommes pas dans le mouvement.

Indemnité représentative. – Le *Petit Journal* (5 janvier), regrette la décision du Conseil général, qui a supprimé l'indemnité représentative des élus de la Réunion, Il déclare toutefois que les municipalités, – comme certaines en ont l'intention, – ne sauraient rétablir ce crédit par un prélèvement sur leur budget.

Le pays de l'indifférence. – Le *Petit Journal* (10 janvier), déplore l'indifférence des corps élus pour tout ce qui touche au bien-être du pays. La lumière électrique est installée, en dépit de l'administration ; le Conseil général se sépare sans avoir pris de résolution sur le câble entre Madagascar et la Ré-

union ; une commission est nommée pour l'établissement d'une caisse d'épargne et ne se réunit pas ; tout le monde est d'accord pour construire le chemin de fer du Brûlé, et le Conseil municipal ne vote pas les 15.000 francs nécessaires. On vit au jour le jour, nullement préoccupé de l'avenir, tout a l'honneur dû aux avantages des fonctions électives, presqu'inconscient des devoirs qu'elles imposent.

Bureau commercial. – Le *Petit Journal* (22 janvier) demande l'établissement, à Paris, d'un bureau commercial qui fasse connaître la vente au détail des produits secondaires de la colonie, tels que vanilles, rhums, liqueurs, tapiocas, etc. Il demande seulement que ce bureau n'ait aucune attache officielle.

La question du tabac. – Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du « syndicat agricole » du 12 octobre 1895, qui vient seulement d'être publié, contient, sur la question du tabac, un rapport des plus intéressants de M. Garsault.

Après des recherches longues et laborieuses, M. Garsault est arrivé à cette conviction que l'incombustibilité des tabacs de Bourbon ne tient pas tant au manque de sel de potasse dans le tissu de la feuille, qu'à la présence dans ce tissu de certaines résines qui, fondant sous l'influence de la chaleur, empâtent la feuille et empêchent l'air de circuler dans les cigares. M. Garsault, par certaines préparations spéciales, notamment par des lavages à l'eau ou à l'alcool, est parvenu à débarrasser les feuilles de la résine dont elles sont chargées. Les cigares préparés avec ces feuilles deviennent parfaitement combustibles.

La mortalité à Saint-Denis. – Le *Ralliement* publie la liste des décès survenus à Saint-Denis, du 23 au 30 décembre. En parcourant cette liste, qui ne comprend pas moins de 38 noms, nous avons été frappés de l'extrême mortalité des enfants en bas âge. Le nombre, en effet, de ceux qui sont morts avant cinq ans, n'est pas inférieur à 24, dont 5 morts-nés.

Il ne faut pas être surpris ni effrayé de celte mortalité, anormale en toute autre contrée. Dans les pays tropicaux, les enfants s'élèvent en toute liberté, exposés aux variations de l'atmosphère et aux intempéries des saisons. À ce régime spartiate, les plus faibles succombent ; les plus robustes survivent. C'est la loi de nature ; la famille peut s'en plaindre, la race ne saurait s'en affliger.

*

* *

M. Cl. Delhorbe, vice-président du Comité, a fait, le 25 février, une conférence économique à la Société industrielle de Mulhouse, à Mulhouse. Cette conférence était présidée par M. Schlumberger, vice-président de la Société. M. Delhorbe, qui en 1890, a fait dans le pays betsileo un voyage d'études des plus approfondis, a accompagné sa conférence d'une exposition des objets de consommation courante, tels que cotonnades, qui avaient les plus de chances de trouver leur écoulement à Madagascar. Il a fourni des explications sur les richesses de l'île, telles que : café, coton, vanille, cacao, caoutchouc, etc., qui devaient plus particulièrement attirer l'attention et les capitaux des Européens.

La conférence de H. Delhorbe a eu le plus grand succès.

Table des matières

Note sur l'édition

Le texte a été établi à partir du document Gallica reproduisant, en mode image, l'édition originale de cet ouvrage.

J'ai reproduit approximativement la présentation de la revue telle qu'elle avait été publiée à l'époque, l'adaptant à la forme d'un fichier électronique. Quelques rares coquilles ont été corrigées.

La mise en page doit tout au travail du groupe ***Ebooks libres et gratuits*** (**http://www.ebooksgratuits.com/**) qui est un modèle du genre et sur le site duquel tous les volumes de la *Bibliothèque malgache* sont disponibles. Je me suis contenté de modifier la « couverture » pour lui donner les caractéristiques d'une collection dont cet ouvrage constitue le vingt-cinquième volume. Sa vocation est de rendre disponibles des textes appartenant à la culture et à l'histoire malgaches.

Toute suggestion est la bienvenue, à l'adresse maury@wanadoo.mg.

Pierre Maury, mai 2007

Catalogue

1. Charles Renel. *La race inconnue* (1910)
2. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 1, mars 1895
3. Adolphe Badin. *Une famille parisienne à Madagascar avant et pendant l'Expédition* (1897)
4. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 2, avril-mai 1895
5. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 3, juin 1895
6. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 4, juillet 1895
7. Gabriel de La Landelle. *Le dernier des flibustiers* (1884)
8. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 5, août 1895
9. Prosper Cultru. *Un Empereur de Madagascar au XVIIIe siècle : Benyowsky* (1906)
10. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 6, septembre 1895
11. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 7, octobre 1895
12. François Saint-Amand. *Madagascar* (1857)
13. Désiré Charnay. *Madagascar à vol d'oiseau* (1864)
14. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 8, novembre 1895
15. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1re année, n° 9, décembre 1895
16. Charles Renel. *La coutume des ancêtres* (1915 ?)
17. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 2e année, n° 1, janvier 1896

18. DÉSIRÉ CHARNAY. *Madagascar à vol d'oiseau*. Édition illustrée (1864)

19. IDA PFEIFFER. *Voyage à Madagascar* (1881)

20. ANDRÉ COPPALLE. *Voyage à la capitale du roi Radama* (1910)

21. *Bulletin du Comité de Madagascar*, 2e année, n° 2, février 1896

22. MARIUS CAZENEUVE. *À la cour de Madagascar. Magie et diplomatie* (1896)

23. GALLIENI. *Lettres de Madagascar* (1928)

24. ÉVARISTE DE PARNY. *Chansons madécasses* (1787)

À paraître

M. Ackerman. Histoire des révolutions de Madagascar, depuis 1642 jusqu'à nos jours. Librairie Gide, 1833

Lieutenant Ardant du Picq. Une peuplade malgache. Les Tanala de l'Ikongo. Le Tour du Monde, 1905

Carpeau du Saussay. Voyage de Madagascar. Nyon, 1722

Docteur Louis Catat. Voyage à Madagascar (1889-1891). D'après la prépublication dans Le Tour du Monde, 1893-1894 (en volume : Hachette, 1895)

E. Colin et P. Suau, S.J. Madagascar et la mission catholique. Sanard et Derangeaon, 1895

Comité de Madagascar. Bulletin du Comité de Madagascar. 1896, 2e année : numéros 4 à 8 (avril à août), sauf le n° 6 (juin) manquant
1897, 3e année : numéros 1 à 6 (juillet à décembre), après une interruption de la publication
1898, 4e année : 12 numéros

1899, 5e année : 6 numéros (janvier à juin), avant la transformation en Revue de Madagascar

Comité de Madagascar. Revue de Madagascar. Bulletin du Comité de Madagascar. 1899 à 1911 (quelques numéros manquants)

Léo Dex et M. Dibos. Voyage et aventure d'un aérostat à travers Madagascar insurgée. Mame, 1901

Adrien Domergue. Simples notes de voyage. Gabon. Madagascar. Guyane. Dupont, 1893

Henry Douliot. Journal du voyage fait sur la côte ouest de Madagascar (1891-1892). André et Cie, 1895

Lieutenant Victor Duruy. Mission dans le nord-Ouest de Madagascar (1897). Le Tour du Monde, 1899

Gabriel Ferrand. Les musulmans à Madagascar et aux îles Comores. 3 volumes, Leroux, 1891, 1893 et 1901

Etienne de Flacourt. Histoire de la grande isle Madagascar. Clouzier, 1661

Georges Foucart. Le commerce et la colonisation à Madagascar. Challamel, 1894

Gallieni (et capitaine X.). Cinq mois autour de Madagascar. Le Tour du Monde, 1899 (en volume : Hachette, 1901)

Gallieni. Neuf ans à Madagascar. Le Tour du Monde, 1906 (en volume : Hachette, 1908)

Henri Gindre. En Afrique australe et à Madagascar. Challamel, 1897

M. Guillain. Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar. Imprimerie royale, 1845

Docteur Édouard Hocquard. L'expédition de Madagascar. Journal de campagne. Le Tour du Monde, 1897

Louis Lacaille. Connaissance de Madagascar. Dentu, 1862

Honoré Lacaze. Souvenirs de Madagascar. Berger-Levrault, 1881

Désiré Laverdant. Colonisation de Madagascar. Société maritime, 1844

Le Faure. La cantinière du 13e. Charavay, Mantoux et Cie, fin 19e ou début 20e siècle

B.-F. Leguével de Lacombe. Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823-1830). 2 volumes, Desessart, 1840

Lyautey. Lettres du Tonkin et de Madagascar (1894-1899). Armand Colin, 1921 (je ne reprendrai, de cet ouvrage, que les Lettres de Madagascar)

Macé Descartes. Histoire et géographie de Madagascar. Depuis la découverte de l'île, en 1506, jusqu'au récit des derniers événements de Tamatave. Bertrand, 1846

Louis Pauliat. Madagascar. Calmann-Lévy, 1884

Jean-Baptiste Piolet. De la colonisation à Madagascar. Challamel, 1896

Jean-Baptiste Piolet. Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar. Challamel, 1898

Jean-Baptiste Piolet. Madagascar et les Hova. Delagrave, 1895

Jean-Baptiste Piolet. Madagascar, sa description, ses habitants. Challamel, 1895

Jean Joseph Rabearivelo. Presque-Songes, suivi de Traduit de la nuit. Imprimerie de l'Imerina, 134 ; Mirage, 1935 (à paraître en 2008)

Charles Renel. Contes de Madagascar. Troisième partie : contes populaires. Leroux, 1930

Octave Sachot. Voyages du docteur William Ellis à Madagascar. Sarlit, 1860

Urbain Souchu de Rochefort. Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine. Pierre-Aubouin, 1648

Capitaine Tam. À Madagascar. Carnet de campagne d'un officier. Gaillard, fin 19e siècle

Etc.

Note : le catalogue est mis à jour au fur et à mesure des parutions sur le site *Actualités culturelle malgache*, à l'adresse http://cultmada.blogspot.com/